

**DÉLIBÉRATION N°2023-24_097
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 28 mai 2024

5 - Ressources humaines

Point n° 5.1 « Modification IFSE des attachés d'Etat »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 15 Membres représentés : 9 Total : 24	Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0

VU le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

VU les arrêtés du 27 août 2015 pris pour l'application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 relatif au RIFSEEP aux attachés des administrations de l'État, aux secrétaires administratifs et aux adjoints administratifs relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'État des dispositions du décret n°2015-513 du 20 mai 2014 ;

VU la circulaire ministérielle n° 2015-0163 du 5 novembre 2015 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP au bénéfice des corps de la filière administrative ;

VU les délibérations du Conseil d'administration de l'uFC du 31 mai 2022 ;

VU la délibération du Conseil d'administration de l'uFC du 29 février 2016 ;

VU l'avis du CSAE du 2 avril 2024.

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été instauré pour les personnels de la filière AENES au 1er septembre 2015. Au moment de son entrée en vigueur à l'uFC, des groupes de fonctions avaient été mis en place pour les adjoints d'administratifs, les secrétaires administratifs et les attachés des administrations de l'État. Il est proposé d'ajouter, aux dispositions existantes, des groupes d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), modifiés, pour les attachés. Les montants présentés se calquent sur les montants des groupes des IGR (filiale ITRF), pour une date d'effet au 1^{er} avril 2024.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la grille de modification de l'IFSE pour les Attachés d'Administration de l'État.



Besançon, le 30 mai 2024

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services


Thierry CAMUS

Annexe :

Annexe 5.1.1 Grille de modification de l'IFSE des Attachés d'Administration de l'État

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

RIFSEEP Filière AENES

Classement des postes dans les groupes de fonctions en application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014

A compter du 1er avril 2024

Attachés principaux des administrations de l'Etat (APAE)	
Groupe de fonctions	Fonctions
Groupe 1 : fonctions d'encadrement à responsabilités/technicités supérieures 861€	<ul style="list-style-type: none"> - Chefs-fes de services centraux (avec critère de nombre d'agents supérieur à 5) - Responsable administratif de composante, de service commun ou général de + de 3000 étudiants ou gérant un budget supérieur à 5 millions d'euros - Directeur-riche de cabinet
Groupe 2 : fonctions d'encadrement à responsabilités/technicités importantes 803€	<ul style="list-style-type: none"> - Chefs-fes de services centraux - Adjoint-e aux chefs de service du groupe 1 - Responsable administratif de composante, de service commun ou général - Responsable de service (scolarité, RH, finances)
Groupe 3 : fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou à technicité particulières 710€	<ul style="list-style-type: none"> - Chargé-e d'études, tâches complexes ou exposées - Responsable administratif (avec encadrement et/ou technicité particulière)
Groupe 4 : fonctions usuelles 648€	<ul style="list-style-type: none"> - Chargé-e de gestion financière, comptable, RH, juridique